INSTRUMENTS RELATIFS À LA GESTION DE L'ÉDUCATION AU PATRIMOINE EN ESPAGNE Olaia Fontal Merillas

Le concept de patrimoine a évolué pour passer de nous avons un patrimoine à nous sommes le patrimoine.

Notre perception du patrimoine a complètement changé. Nous sommes passés de l'idée selon laquelle le patrimoine est constitué d'actifs qui ont une valeur, à l'idée que le patrimoine constitue la relation entre les personnes et les biens. La conséquence de cette attribution de valeurs est la création d'un engagement (ou d'un lien). Lorsque les valeurs sont partagées entre les personnes, on peut parler de communautés patrimoniales : des personnes qui ont en commun des liens patrimoniaux. La valeur n'est donc pas une qualité inhérente de l'actif, elle est toujours attribuée par l'être humain. Et la capacité d'attribuer cette valeur dépend de l'éducation au patrimoine. Aujourd'hui, cependant, il existe plusieurs façons de concevoir le patrimoine, de « nous avons un patrimoine » à « nous sommes le patrimoine ». La différence entre être et avoir réside dans le rôle que l'être humain adopte : dans le premier cas il fait corps avec le patrimoine, dans le second cas il possède le patrimoine. En Europe, nous sommes plus proches de la première conception, comme le décrit la Convention de Faro dans son préambule, qui fait allusion à une conception du patrimoine centrée sur la personne : le patrimoine est une extension de la personne, les deux forment un tout. Ainsi, le patrimoine peut être considéré comme une extension de la mémoire culturelle. Il s'agit d'un exercice de transcendance humaine qui se perpétue de génération en génération à travers le patrimoine culturel.

Le plan national pour l'éducation au patrimoine en Espagne

En Espagne, il existe un écosystème dans lequel les instruments relatifs à la gestion de l'éducation au patrimoine sont étroitement liés : grâce à la réalisation d'études spécifiques, les connaissances scientifiques sur l'éducation au patrimoine ont été intégrées dans le plan national. Un grand nombre de ces études ont été commandées pour justifier la nécessité de ce plan. Des études spécifiques ont également été commandées pendant l'élaboration du plan, par exemple sur les environnements virtuels, sur l'éducation dans les musées, sur l'éducation au patrimoine dans les établissements scolaires, etc. En outre, le plan national pour l'éducation au patrimoine a influé sur la législation en matière d'éducation et de patrimoine. En ce qui concerne la législation relative à l'éducation, la commission chargée du plan national a été consultée en vue d'intégrer dans les programmes scolaires un contenu lié au patrimoine. En ce qui concerne la législation relative au patrimoine, dans le cas de la communauté autonome de Madrid, la loi sur le patrimoine inclut un article dédié à l'éducation au patrimoine, une première en Espagne.

En Espagne, les plans nationaux ont été créés dans les années 1980 sur la base de la loi de 1985 sur le patrimoine historique, toujours en vigueur aujourd'hui. De plus, les communautés autonomes disposent de leurs propres lois en matière de patrimoine. Une commission a été mise en place afin de rédiger le texte du plan national pour l'éducation au patrimoine. Elle se compose d'agents de l'État et des communautés autonomes, d'agents des forces de sécurité de l'État (responsables de la gestion du patrimoine, notamment du trafic illicite d'objets du patrimoine) et d'agents de diverses universités nationales. Le plan a pour mission principale d'uniformiser les critères liés à l'éducation au patrimoine dans le pays. Il vise aussi à faire entrer le patrimoine dans les établissements scolaires. En résumé, l'objectif principal était d'améliorer la connaissance du patrimoine en Espagne.

Tous les plans nationaux ont la même structure : des critères méthodologiques, des objectifs, des programmes et des lignes d'action. Ils doivent être revus tous les 10 ans. Voici les critères du plan national pour l'éducation au patrimoine : 1. Formation initiale et continue ; 2. Professionnalisation ; 3. Capacité d'adaptation aux territoires ; 4. Diversité des actifs et diversité des personnes ; 5. Participation/engagement; 6. Rentabilité sociale, identitaire et culturelle ; 7. Interdisciplinarité ; 8. Qualité des conceptions et mises en œuvre. Nous les élaborons sur la base de l'épistémologie scientifique et de l'analyse des textes juridiques nationaux et internationaux, notamment ceux du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. Les trois programmes du plan sont les suivants : 1. Recherche en matière d'éducation au patrimoine et innovation dans la didactique du patrimoine ; 2. Formation des enseignants, des responsables et autres agents intervenant dans l'éducation au patrimoine ; 3. Diffusion de l'éducation au patrimoine.

Dans le cadre de nos actions, nous avons organisé des congrès, des séminaires et des ateliers. De plus, nous avons publié des procédures, ainsi que des monographies dans des revues et des livres. Nous travaillons également avec d'autres formats artistiques, tels que des créations vidéo ou des installations. En outre, nous avons organisé des concours pour les personnes en situation de handicap, pour les créateurs et les enseignants. Nous avons également conçu des unités didactiques et des jeux vidéo. Enfin, nous avons financé des études scientifiques sur l'éducation dans les musées, les établissements scolaires, les programmes scolaires, l'analyse de la législation ou les environnements numériques, entre autres. Après 10 ans (2013-2023), le plan doit être revu et mis à jour. À l'heure actuelle, la commission de suivi a proposé plusieurs pistes de mise à jour : changer l'expression « Éducation et patrimoine » en « Éducation au patrimoine » pour désigner la discipline scientifique, intégrer les objectifs de développement durable (ODD), ajouter la durabilité dans les critères méthodologiques, remplacer le concept du « public » par celui des « communautés patrimoniales », remplacer les sphères éducatives (formelle, non formelle et informelle) par des sphères spécifiques (scolaire, culturelle, sociale...), intégrer les environnements numériques en tant que cadres d'éducation au patrimoine, remplacer le concept des TIC par celui des évolutions technologiques.

La communauté autonome de Madrid a aussi élaboré son propre plan dans le prolongement du plan national. Il s'agit d'un plan plus spécifique, davantage axé sur le territoire. Ce plan, qui présente la même structure que le plan national, est déjà beaucoup plus en conformité avec le concept européen de patrimoine (https://www.comunidad.madrid/cultura/patrimonio-cultural/plan-educacion-patrimonial-comunidad-madrid).

L'une des principales actions menées dans le cadre de ce plan a été la publication d'un manuel à l'intention des enseignants, des animateurs de musée et des responsables du patrimoine pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'éducation au patrimoine. En plus de ce manuel, la communauté autonome organise chaque année une formation destinée à l'ensemble du corps enseignant des établissements d'enseignement primaire (https://www.comunidad.madrid/cultura/patrimonio-cultural/educar-patrimonio).

Après Madrid, d'autres communautés autonomes sont en train d'adapter leur plan ou leurs programmes à leurs habitants, comme Murcie, les îles Canaries, la Galice et Castille-et-León.

Intéressons-nous à l'observatoire, mentionné dans les textes du plan national et du plan de Madrid.

L'observatoire espagnol de l'éducation au patrimoine

Cet observatoire (www.oepe.es) dispose d'une vaste base de données regroupant les programmes d'éducation au patrimoine, plus de 3 000 à travers le monde. Une équipe de recherche réunissant plusieurs universités travaille sur cette base de données. Elle est financée par des fonds de recherche scientifique compétitifs (fonds nationaux et européens – Références: EDU2009-09679, EDU2012-37212, EDU2015-65716-C2-1-R, ID2019106539RBI00y PDC2022-133460-I00).

Dans le cadre de notre méthode de recherche, nous commençons avec un grand nombre de programmes localisés, puis nous appliquons différents filtres afin de sélectionner ceux qui répondent aux normes de qualité. L'échelle Q-Edutage (https://oepe.es/escala-edutage/) nous permet de localiser les meilleurs programmes d'éducation au patrimoine. Nous sélectionnons les meilleurs pour des études de cas. Dans ces études de cas, nous nous concentrons sur l'évaluation de l'apprentissage. Actuellement, nous évaluons les programmes d'éducation au patrimoine dans les environnements numériques. L'échelle Q-Herilearn (https://oepe.es/escala-herilearn/) permet d'évaluer l'apprentissage dans le domaine de l'éducation au patrimoine.

Nous avons également créé le site internet www.personasypatrimonios.com (des personnes et des patrimoines). Les gens chargent une photo de ce qu'ils considèrent être leur bien culturel le plus important et l'accompagnent d'un texte. Ensuite, nous analysons ces textes à l'aide de l'exploration de textes. Par exemple, nous pouvons identifier les structures grammaticales les plus fréquentes, détecter les réseaux de cooccurrence, analyser les différences en fonction du genre ou encore repérer des groupes sectoriels selon la façon de concevoir le patrimoine. L'application Our Heritage Community est disponible dans l'App Store et le Play Store (https://ourheritagecommunity.com). Elle est gratuite. Il s'agit d'un réseau social qui permet d'échanger avec les communautés sur des objets du patrimoine. Les utilisateurs peuvent créer leur propre communauté et en rejoindre d'autres. Les communautés patrimoniales peuvent transmettre, protéger, mettre en avant et apprécier le patrimoine à l'aide de vidéos, de textes et des interactions entre les utilisateurs. Nous pouvons aussi analyser le texte et les images, et même les interactions entre utilisateurs. Enfin, nous analysons les discours et les contenus.

Plan relatif à la connaissance du patrimoine dans les environnements numériques

« L'éducation au patrimoine en Espagne et le Programme 2030 : plan relatif à la connaissance du patrimoine dans les environnements numériques. SHE2030 » (Réf. : PDC2022-133460-I00) est la dernière collaboration entre la recherche scientifique et le plan national 2022-2024. Cette initiative est financée par le ministère de la Science et de l'Innovation, la Agencia Estatal de Investigación, le Plan de Recuperación, Transformación y Resiliencia et Next Generation EU. Ses missions s'articulent autour du Programme 2030 : [1] la connaissance du patrimoine dans l'enseignement primaire et secondaire, [2] la formation initiale et continue des enseignants à l'éducation au patrimoine, [3] des conceptions d'éducation au patrimoine de qualité, [4] les propositions éducatives fondées sur une notion critique du patrimoine, [5] les connaissances spécialisées en matière d'éducation au patrimoine concernant l'inclusion, [6] le renforcement de la visibilité des environnements et des groupes ruraux pour parvenir à l'égalité des chances dans l'éducation au patrimoine, [7] l'intégration de modèles d'éducation au patrimoine fondés sur le principe du développement intergénérationnel, [8] l'intégration des questions de genre dans les études et les conceptions relatives à l'éducation au patrimoine.

Ces missions résultent de l'inclusion des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 4, 5, 10 et 11. Il s'agit d'un projet national, financé par le ministère de la Science et diffusé par le ministère de la Culture dans le cadre du plan national pour l'éducation au patrimoine. Par conséquent, dans cet écosystème, les résultats scientifiques générés par l'observatoire sont aussi présentés comme des résultats du plan national. Et ainsi la boucle est bouclée avec cette dernière collaboration.